

Belgian Parcours Shooting Association

DEMANDE DE RECONNAISSANCE CLUB ANNEE 2018

A renvoyer au secrétariat : Jean-Luc Cornet – 58 rue des Dames – 6224 Baulet

☎ : 0477/24 29 06 - e-mail : jeanlucornet@skynet.be

Club :

PRESIDENT

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

SECRETAIRE

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

TRESORIER

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

RESPONSABLE PARCOURS DE TIR

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

PERSONNE A QUI IL FAUT RENVOYER LE COURRIER

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

Adresse de vos installations :

Jours et heures d'entraînement parcours de tir :

Chaque club doit obligatoirement envoyer au secrétariat du BPSA la liste complète de ses membres/sections parcours de tir. Chaque club doit fournir un exemplaire de ses statuts.

Nous déclarons par la présente adhérer aux statuts et au règlement d'ordre intérieur de la BPSA.

Nous versons au compte BPSA ASBL : BE27 2107 1157 4773 la somme de 125 €, montant de la cotisation annuelle du club.

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier